

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 21 décembre 2016
à 11 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le mercredi 21 décembre 2016, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2016.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1166622006

Octroi à l'entreprise Transport Lyon inc. d'un contrat pour une durée de trois (3) ans au montant de 176 824,21 \$, taxes incluses, pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion, et autorisation d'une dépense à cette fin de 176 824,21 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 16-15604 (5 soumissionnaires).

20.02 Autres affaires contractuelles

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1166622007

Octroi d'un contrat à l'OBNL Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER), pour la surveillance du territoire à la suite de modifications liées aux collectes de matières résiduelles, pour une période de 3 ans et une somme maximale de 107 797,17 \$, taxes incluses, (contrat de gré à gré DDTTP 54-17-03).

20.03 Entente

CA *Bureau de la directrice d'arrondissement* - 1167388002

Approbation du projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc, pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

District(s) : Jeanne-Mance

20.04 Entente

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1167388003

Approbation du projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal, pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana.

District(s) : Jeanne-Mance

20.05 Obligations contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858026

Autorisation d'une dépense additionnelle de 3 334,96 \$, taxes incluses, relative à des factures de transport de terre, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 56 912,62 \$ à 60 247,59 \$, taxes incluses. (Addenda)

20.06 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1166008006

Ratification d'une dépense additionnelle de 785,43 \$, taxes et frais accessoires inclus, dans le cadre du contrat octroyé à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture. (Addenda)

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945063

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme TAPAJ - Spectre de rue, afin de les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite, et à en assurer la logistique.

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945064

Octroi d'une contribution financière de 4 474 \$ à la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal, afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945061

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945060

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël, afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

District(s) : Mile-End

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945062

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945059

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël, ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1167056003

Autorisation d'une dépense totale de 7 942 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation), et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1160311004

Avis de motion - *Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19).*

40.02 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1160311005

Avis de motion - *Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20).*

40.03 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163943003

Avis de motion - *Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21).*

40.04 Règlement - Avis de motion

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1165924005

Avis de motion - *Règlement (2016-22) modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).*

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1165924004

Avis de motion et adoption du premier projet du *Règlement (2016-05) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2), le Règlement de lotissement (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11), et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions.*

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1160482009

Adoption du règlement 2016-14 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017.*

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1167007001

Adoption du règlement 2016-18 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse.*

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1162957012

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures, et situé aux 4751 à 4763, avenue Papineau.

District(s) : DeLorimier

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1162957013

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos, et situé aux 4692 à 4698A, rue De La Roche.

District(s) : DeLorimier

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945054

Délégation au Comité exécutif du pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux articles 5 et 7 de l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques, dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet du Service de l'eau.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 20 décembre 2016

**Dossier # : 1166622006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Transport Lyon inc. un contrat pour une durée de trois (3) ans au montant de 176 824,21 \$, taxes incluses, pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion et autoriser une dépense à cette fin de 176 824,21 \$, taxes incluses (appel d'offres public 16-15604, 5 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER À L'ENTREPRISE TRANSPORT LYON INC. UN CONTRAT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS AU MONTANT DE 176 824,21 \$, TAXES INCLUSES, POUR LES SERVICES DE COLLECTION ET D'ENTREPOSAGE D'OBJETS ET DE MOBILIERS DÉPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE SUITE AUX PROCÉDURES DE SAISIES OU D'EXPULSION ET AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 176 824,21 \$, TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES 16-15604, 5 SOUMISSIONNAIRES)

- ATTENDU Que l'arrondissement doit offrir un service d'entreposage aux citoyens évincés;
- ATTENDU QUE l'arrondissement doit s'assurer de la propreté;
- ATTENDU QUE l'arrondissement doit apporter une aide humanitaire aux personnes évincées;
- ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des ressources matérielles, ni d'espace de stockage pour que ce travail puisse être fait par les équipes à l'interne.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 176 824,21 \$, taxes incluses, à l'entreprise Transport Lyon inc. pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion;

D'autoriser une dépense totale de 176 824,21 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;

D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-11-18 09:17

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise Transport Lyon inc. un contrat pour une durée de trois (3) ans au montant de 176 824,21 \$, taxes incluses, pour les services de collection et d'entreposage d'objets et de mobiliers déposés sur la voie publique suite aux procédures de saisies ou d'expulsion et autoriser une dépense à cette fin de 176 824,21 \$, taxes incluses (appel d'offres public 16-15604, 5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'expulsions par ordre de la cour, les biens meubles et objets qui appartiennent à l'occupant évincé sont déposés sur le domaine public par l'huissier mandaté pour exécuter l'éviction. Afin d'offrir un service d'entreposage aux citoyens évincés, l'arrondissement a recours aux services d'un entrepreneur privé pour récupérer et entreposer les biens meubles et objets des locataires évincés.

Le contrat actuel prend fin le 31 décembre 2016. Afin qu'il n'y ait pas d'interruption au service, l'appel d'offres public 16-15604 a été lancé par le service de l'approvisionnement le 12/10/2016, octroyer le contrat et le faire débuter le 1 janvier 2017.

Date de parution de l'appel d'offres : 12/10/2016

Date d'ouverture : 07/11/2016

Un addenda a été émis le 21/10/2016 puis un second le 26/10/2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA13 25 0445 - 2 décembre 2013 - Octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, la firme « 4121104 Canada inc. (KADISAL) » pour la gestion, l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la disposition et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, au prix de sa soumission, soit un total de 185 914,58 \$ incluant les taxes (Référence : appel d'offres no : 13-13282 (5 soumissionnaires)

- CA11 25 0377 - 5 décembre 2011 - Autoriser une dépense maximale de 118 079,33 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres DCSLPDS54-11-07

- CA11 25 0082 - 4 avril 2011 - Autoriser une dépense additionnelle pour l'exercice 2010-2011 de 5 000 \$ pour la conclusion du contrat avec Go Cube;

DESCRIPTION

De manière générale, pour chaque éviction, les tâches à effectuer par l'adjudicataire comprennent la prise d'inventaire et de photos des biens, le chargement des objets qui sont sur le domaine public à la suite d'une éviction, le transport, l'entreposage pour une période de 60 jours, tel qu'exigé par la loi, enfin la disposition des biens à la fin du délai d'entreposage si le propriétaire ne les a pas récupérés et tous les services connexes reliés à ces opérations.

De plus dans certains cas, la fumigation est nécessaire en cas de présence de punaises de lit. La firme retenue est payée selon le travail réalisé aux prix indiqués au bordereau de soumission.

Suite à l'ouverture et à l'analyse administrative et technique de l'appel d'offres n° : 16-15604, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Transport Lyon inc.

L'adjudication d'un contrat pour la disposition des biens est nécessaire en raison des nombreuses évictions que nous avons chaque année sur le territoire de l'arrondissement. Le nombre d'éviction pour la période des 3 ans du contrat est estimé à 200.

Les quantités indiquées au bordereau de soumission sont des estimations et sont fournies pour comparer les soumissions sur une base uniforme. Elles ne peuvent être invoquées à titre d'une garantie pour services rendus durant la période du contrat octroyé.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entreprises ont été preneuses de cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission (soit 100%), il s'agit de :

1. Transport Lyon inc.
2. 9176-7277 Québec inc. (Go cube)
3. Le Clan Panneton (1993) inc.
4. Laurin Express ltée.
5. 8003149 Canada inc. (Déménagement La Capitale)

Voici la liste des prix soumis par les cinq soumissionnaires :

	Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes)	TPS	TVQ	Prix (taxes incluses)	Conformité
1	Transport Lyon inc.	153 793,62 \$	7 689,68 \$	15 340,91 \$	176 824,21 \$	oui
2	9176-7277 Québec inc. (Go cube)	168 540,00 \$	8 427,00 \$	16 811,87 \$	193 778,87 \$	oui
3	Le Clan Panneton (1993) inc.	171 397,50 \$	8 569,88 \$	17 096,90 \$	197 064,28 \$	oui
4	Laurin Express ltée	253 313,00 \$	12 665,65 \$	25 267,97 \$	291 246,62 \$	oui
5	8003149 Canada inc. (Déménagement La Capitale)	307 100,00 \$	15 355,00 \$	30 633,23 \$	353 088,23 \$	oui

L'estimé avait été réalisé sur la base moyenne des prix obtenus il y a 3 ans tout en

appliquant une majoration de 5% des prix liée à l'inflation. Les trois soumissionnaires les plus bas ont des prix plus compétitifs que l'estimé. Nous pensons que la concurrence dans ce type de contrat a permis d'obtenir de meilleurs tarifs pour les travaux demandés.

L'arrondissement ne dispose pas des ressources matérielles, ni d'espace de stockage pour que ce travail puisse être fait par les équipes à l'interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat a été réparti également sur trois ans, soit pour l'exercice 2017, 2018 et 2019. Vous pouvez vous référer à l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de favoriser le réemploi, l'adjudicataire peut, au lieu de détruire le lot faire appel à un OBNL afin que celui-ci vienne le récupérer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 5 décembre 2016

Début du contrat : 1er janvier 2017

Fin du contrat : 31 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-15

Jean-François MELOCHE
Chef de section.

**Dossier # : 1166622007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conformément à la loi, à l'OBNL : Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER) pour la surveillance du territoire à la suite de modifications liées aux collectes de matières résiduelles pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 107 797,17 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré DDTTP 54-17-03

La division du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ACCORDER UN CONTRAT, CONFORMÉMENT À LA LOI, À L'OBNL SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTALE DE ROSEMONT INC. (SODER) POUR LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE À LA SUITE DE MODIFICATIONS LIÉES AUX COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 107 797,17 \$ TAXES INCLUSES - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DDTTP 54-17-03

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite maintenir la propreté sur son territoire malgré les modifications liées aux collectes de matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaires pour effectuer ce mandat;

ATTENDU QUE l'organisme sélectionné est spécialisé dans la gestion de matières résiduelle et dans la sensibilisation citoyenne;

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à la Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER) pour la surveillance du territoire à la suite des modifications liées aux collectes de matières résiduelles;
- D'autoriser une dépense totale de 107 797,17 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- D'accorder ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-12-19 16:36

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat, conformément à la loi, à l'OBNL : Société de développement environnementale de Rosemont inc. (SODER) pour la surveillance du territoire à la suite de modifications liées aux collectes de matières résiduelles pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 107 797,17 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré DDTTP 54-17-03

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des modifications liées aux collectes de matières résiduelles, l'arrondissement souhaite mettre en place, via un organisme à but non lucratif (OBNL), des équipes terrain qui patrouilleront sur l'ensemble du territoire afin de s'assurer que les nouveaux modes de collecte soient compris des citoyens.
L'arrondissement a contacté deux OBNL dans le cadre de ce mandat le 8 décembre 2016. La réception des soumissions s'est faite le 19 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les équipes affectées à ce mandat devront :

- Patrouiller sur l'ensemble des rues de chaque secteur quotidiennement;
- Cibler les lieux de dépôt non conformes (jours ou horaires);
- Cibler les lieux problématiques de dépôt sauvage;
- Rencontrer les propriétaires, concierges ou responsables d'immeubles, commerçants lorsque possible afin de les sensibiliser à la bonne disposition des matières résiduelles lorsque des problèmes seront constatés;
- Trouver et mettre en place des solutions appropriées pour les lieux problématiques;
- Valider les solutions sur le terrain et revoir les méthodes au besoin.

Les patrouilleurs travailleront en étroite collaboration avec les inspecteurs du domaine public de l'arrondissement.

Le mandat s'étendra jusqu'en 2019 pour une période de 6 mois après chaque modification pour les citoyens et selon les secteurs touchés.
 En 2017, l'ensemble de l'arrondissement est touché par des changements liés aux collectes (patrouille de février à juillet). En 2018 un seul des 4 secteurs sera touché par l'arrivée de la collecte des résidus alimentaires (patrouille de mai à octobre). En 2019, la collecte de résidus alimentaires sera implantée dans le dernier secteur de l'arrondissement (patrouille de mai à octobre).

JUSTIFICATION

Deux (2) OBNL ayant une expertise dans le domaine ont été invitées à soumissionner, deux (2) ont déposé une soumission (soit 100%), il s'agit de :

- La Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM)
- La Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER)

L'arrondissement ne dispose pas de la main d'œuvre nécessaire pour ce mandat.
 L'arrondissement souhaite maintenir la propreté sur son territoire malgré les modifications liées aux collectes de matières résiduelles;
 La SODER est spécialisée dans la gestion de matières résiduelle et dans la sensibilisation citoyenne;

	Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes)	TPS	TVQ	Prix (taxes incluses)	Conformité
1	SODER	93 757,30 \$	4 687,87 \$	9 352,30 \$	107 797,17 \$	oui
2	SAESEM	145 600,00 \$	7 280,00 \$	14 523,60 \$	167 403,60 \$	oui

Nous recommandons donc l'octroi du contrat à la Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER), plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat permettra de répondre aux objectifs du Plan Métropolitain de la Gestion des Matières Résiduelles quant à la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de conserver un arrondissement propre malgré les modifications d'horaires des collectes, en assurant, en plus de la présence des inspecteurs de l'arrondissement, une présence quotidienne de patrouilles de sensibilisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La division des communications s'assurera de fournir les outils de communication nécessaires au bon déroulement de la communication et de la sensibilisation sur le terrain.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : après la décision du conseil d'arrondissement
Début du contrat : février 2017
Fin du contrat : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-12-14



Dossier # : 1167388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

La Direction d'arrondissement recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ENTRE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET LE SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ COMMUNAUTÉ MILTON PARC POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLLE VERTE SITUÉE ENTRE LES RUES DES PINS, PRINCE-ARTHUR, DU PARC ET HUTCHISON

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables.

Il est recommandé :

D'APPROUVER le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et le Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la perte de l'espace vert communément appelé le parc Oxygène, les résidents du quartier Milton-Parc ont déposé un projet de verdissement de ruelle à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0273 - 25 juillet 2016 - Octroi à l'entreprise Construction Urbex inc, d'un contrat de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles, et autoriser une dépense totale à cette fin de 401 391,37 \$ incluant des incidences au montant de 40 000 \$. Conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-16-14.

DESCRIPTION

La ruelle située dans le quadrilatère des rues Des Pins, Prince-Arthur, Du Parc et Hutchison, appartenant au Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc, a fait l'objet d'un projet de verdissement conjoint entre les résidents adjacents à la ruelle et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. La ruelle appartenant à un organisme à but non-lucratif, une convention a été rédigée afin de clarifier les obligations de l'arrondissement et celles du Syndicat de la copropriété communauté Milton Parc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet relié à cette convention nous permet de contribuer aux objectifs en matière de développement durable. En effet, la création de ruelles vertes permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 du Plan Local de Développement Durable (actions 10,11 et 12) : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la vie de quartier ainsi que la marche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréanne LECLERC-MARCEAU
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CADRIN
Directrice d'arrondissement

Le : 2016-12-16



Dossier # : 1167388003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana.

La Direction d'arrondissement recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ENTRE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL ET L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE MONTRÉAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE SITUÉE AU SUD DE LA RUE RACHEL ENTRE LES RUES SAINT-ANDRÉ ET MENTANA.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut limiter les îlots de chaleur sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut augmenter la surface au sol perméable;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut améliorer le cadre de vie de ses citoyens en leur offrant des milieux de vie agréables.

Il est recommandé :

D'APPROUVER le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1167388003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et l'Office municipale d'habitation de Montréal pour l'aménagement d'une ruelle verte située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à une consultation des résidents riverains et à un partenariat avec l'Office municipale d'habitation de Montréal l'arrondissement a décidé d'aménager une ruelle verte dans la ruelle au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana. L'Office municipale d'habitation a concédé les espaces de stationnements adjacents à la ruelle afin de les comprendre dans l'aménagement vert, doublant ainsi la superficie verte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0273 - 25 juillet 2016 - Octroi à l'entreprise Construction Urbex inc, d'un contrat de 361 391,37 \$, taxes et contingences incluses, pour l'aménagement de certaines ruelles, et autoriser une dépense totale à cette fin de 401 391,37 \$ incluant des incidences au montant de 40 000 \$. Conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-16-14.

DESCRIPTION

La ruelle située au sud de la rue Rachel, entre les rues Saint-André et Mentana a fait l'objet d'un projet de verdissement par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en partenariat avec l'Office municipale d'habitation de Montréal. L'Office municipale d'habitation ayant concédé les espaces de stationnements adjacents à la ruelle à des fins de verdissement, une convention a été rédigée afin de clarifier les obligations de l'arrondissement et celles de l'Office municipale d'habitation de Montréal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet relié à cette convention nous permet de contribuer aux objectifs en matière de développement durable. En effet, la création de ruelles vertes permet de poursuivre nos

engagements liés à l'orientation 2 du Plan Local de Développement Durable (actions 10,11 et 12) : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur, en favorisant la vie de quartier ainsi que la marche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une plaque signalétique indiquant à la population que la ruelle est verdie sera apposée en tête de ruelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréanne LECLERC-MARCEAU
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Isabelle CADRIN
Directrice d'arrondissement

Le : 2016-12-16

**Dossier # : 1156858026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 56 912,63 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 3 334,96 \$ TAXES INCLUSES, À LA FIRME LES ENTREPRISES PRESQU'ÎLE INC., MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MATÉRIAUX D'EXCAVATION DE 56 912,63 \$ À UN MONTANT TOTAL DE 60 247,59 \$

ATTENDU QUE la division de la voirie (aqueduc et réfection routière) produit une grande quantité de terres d'excavation qui doivent être transportées vers un site de disposition ;

ATTENDU QUE la Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour entreprendre ces opérations, ni d'espace suffisant pour entreposer les matériaux d'excavation;

ATTENDU QUE le montant maximum du contrat a été dépassé de 3 334,96 \$ taxes incluses, pour des raisons opérationnelles.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 3 334,96 \$ taxes incluses, pour payer les factures de transport de terre du 10 au 22 novembre, majorant ainsi le montant total du contrat de 56 912,63 \$, taxes incluses, à 60 247,59 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire décisionnel.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1156858026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 56 912,63 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

En 2015 la Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a octroyé un contrat à la firme Les Entreprises Presqu'Ile inc, pour le transport des terres d'excavation reliées aux travaux de la division de la voirie, aqueduc et réfection routière. Pour des raisons opérationnelles, un montant supplémentaire de 3 334,96 \$ (taxes incluses) est requis pour payer le transport de terre d'excavation pour la période du 10 au 22 novembre 2016.
Détail :

Période de dépassement : 10 au 22 novembre 2016
Quantités : 571 tonnes de terre
Heures d'attente : 3 heures

Montant avant taxes: 2 900,60 \$
Montant avec taxes : 3 334,96 \$

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1156858026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 56 912,63 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Presqu'île inc., pour un contrat de transport de matériaux d'excavation, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14788 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie (aqueduc et réfection routière) entreprend une importante quantité de travaux chaque année. Ces travaux, qui incluent la réfection routière, la mise aux normes et la réparation de conduites d'eau, nécessitent la plupart du temps d'excaver la chaussée et génèrent d'importants volumes de terre.

Ces matériaux d'excavation doivent être transportés régulièrement vers des sites de disposition étant donné l'espace limité de nos installations de la cour de voirie de Mentana. De plus, l'arrondissement ne dispose pas des véhicules nécessaires pour entreprendre ce type de transport.

Nous avons lancé au printemps 2015 un appel d'offres public pour faire l'acquisition d'un tracteur avec semi-remorque afin d'assurer nous-mêmes le transport des matériaux d'excavation. Cependant, nous n'avons pas reçu de soumissions pour cet appel d'offres. Il faut donc confier le transport à l'externe pour les prochains mois et relancer le processus d'appel d'offres en 2016 dans le but de faire l'acquisition d'un tracteur avec semi-remorque.

Dans ce contexte, nous avons lancé un appel d'offres public pour le transport des matériaux d'excavation pour les prochains mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Octroi d'un contrat de transport, pour une quantité approximative de dix mille (10 000) tonnes de matériaux d'excavation de la cour de voirie de Mentana, située au 5425, rue de Mentana, vers un des deux sites de disposition sous entente contractuelle avec la ville de Montréal soit ceux de :
 Récy-Béton, 10575, boul. Henri-Bourassa Est ou EBi-Recyclage Notre-Dame.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'octroi du présent contrat pour les motifs suivants :
 Les travaux d'excavation produisent une importante quantité de matériaux qui doit être transportée vers un site de disposition;

La Division de la voirie ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour entreprendre ces opérations, non plus d'un espace suffisant pour entreposer les matériaux d'excavation;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'appel d'offres 15-14788 a fait l'objet de cinq (5) soumissions. Le plus bas soumissionnaire est Les Entreprises Presqu'île.

Les Entreprises Presqu'île		Transport Rosemont inc.		Les Pavages Chenail inc.		LV Construction		Entre prise Vaillant 1994	
Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
4,50 \$	45 000,00 \$	6,44 \$	64 400,00 \$	7,50 \$	75 000,00 \$	8,17 \$	81 700,00 \$	18,45 \$	184 500,00 \$
TPS	2 250,00 \$	TPS	3 220,00 \$	TPS	3 750,00 \$	TPS	4 085,00 \$	TPS	9 225,00 \$
TVQ	4 488,75 \$	TVQ	6 423,90 \$	TVQ	7 481,25 \$	TVQ	8 149,58 \$	TVQ	18 403,88 \$
Total	51 738,75 \$	Total	74 043,90 \$	Total	86 231,25 \$	Total	93 934,58 \$	Total	212 128,88 \$

Des contingences de 10% ont été rajoutées pour un montant de 5 173.87 \$ tx incluses totalisant une dépenses de 56 912.62 \$ tx incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier est essentiel au bon fonctionnement des opérations de voirie. Dans l'éventualité où le dossier serait refusé, la disposition des terres d'excavation par contrat ponctuel sera plus coûteuse et la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal pourrait ne pas être respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'octroi du contrat, les demandes de transport se feront quand il sera jugé nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
 À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les
citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux Spécifications D'achats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-17

Ruy Paulo FERREIRA
Chef de division de la voirie (aqueduc et
réfection routière)

**Dossier # : 1166008006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) un contrat pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, du 7 juin au 31 décembre 2016 - Autoriser une dépense de 109 500 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public n° 16-15302 - 3 soumissionnaires (2 conformes)

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
ATTENDU QUE le présent addenda vient accorder un montant additionnel de 785,47 \$ et que celui-ci s'ajoute au montant de 109 500 \$, pour une somme totalisant 110 285,47 \$.

Il est proposé :

1. D'accorder un montant total de 110 285,47 \$ à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) ;
2. D'autoriser une dépense totale de 110 285,47 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Louise-Hélène LEFEBVRE	Le 2016-12-20 10:52
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166008006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) un contrat pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, du 7 juin au 31 décembre 2016 - Autoriser une dépense de 109 500 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public n° 16-15302 - 3 soumissionnaires (2 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Ratifier une dépense additionnelle de 785,47 \$ (comprenant les taxes et tous les frais accessoires) pour le contrat d'élimination des graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net). Cette somme s'ajoute au montant de base de 109 500 \$ accordé par l'arrondissement en juin 2016. Le montant global octroyé pour l'année 2016 est de 110 285,47 \$.

Décisions antérieures :

- CA16 25 0195 - 6 juin 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 109 500 \$,
- CA16 25 0081 - 4 avril 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 100 000 \$;
- CA15 25 0136 - 7 avril 2015 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 145 000 \$;
- CA14 25 0116 - 8 avril 2014 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$;
- CA13 25 0098 - 8 avril 2013 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$;
- CA12 25 0432 - 3 décembre 2012 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 2 037 \$ pour l'élimination de graffitis;
- CA12 25 0139 - 7 mai 2012 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 90 000 \$;
- CA12 250045 - 5 mars 2012 - Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi de contrats d'enlèvement de graffitis;
- CA11 250104 - 11 avril 2011 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 106 000 \$;
- CA11 250049 - 7 mars 2011- Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'enlèvement des graffitis;
- CA10 250071 - 11 avril 2010 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 97 000 \$;
- CA09 250154 - 1er juin 2009 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$.

Justification :

Le montant accordé en juin à l'entrepreneur a été complètement utilisé. Des ressources budgétaires sont disponibles afin de payer les travaux supplémentaires exécutés par l'entrepreneur.

Aspect financier :

Le montant additionnel octroyé est de 785,47 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1166008006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) un contrat pour l'élimination de graffitis sur le domaine privé, par l'application de peinture, du 7 juin au 31 décembre 2016 - Autoriser une dépense de 109 500 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires - Appel d'offres public n° 16-15302 - 3 soumissionnaires (2 conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, le programme de propreté de la Ville de Montréal prévoit une priorisation de l'accroissement de la propreté et de la lutte aux graffitis. C'est dans ce contexte que des crédits sont mis à la disposition de l'arrondissement.

Le plan d'intervention 2016 est coordonné par le Service de la concertation des arrondissements.

Dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Deux techniques sont utilisées pour éradiquer les graffitis : le recouvrement par l'application de peinture et l'enlèvement par l'utilisation de produits nettoyants. Le recouvrement des graffitis par l'application de peinture fait l'objet de ce présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 25 0081 - 4 avril 2016 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 100 000 \$;
- CA15 25 0136 - 7 avril 2015 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 145 000 \$;
- CA14 25 0116 - 8 avril 2014 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$;
- CA13 25 0098 - 8 avril 2013 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$;
- CA12 25 0432 - 3 décembre 2012 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 2 037 \$ pour l'élimination de graffitis;
- CA12 25 0139 - 7 mai 2012 - Autorisation de la prolongation du contrat pour l'élimination de graffitis - 90 000 \$;
- CA12 250045 - 5 mars 2012 - Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'octroi de contrats d'enlèvement de graffitis;
- CA11 250104 - 11 avril 2011 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 106 000 \$;
- CA11 250049 - 7 mars 2011- Approbation du processus d'évaluation des soumissions pour l'enlèvement des graffitis;

CA10 250071 - 11 avril 2010 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 97 000 \$;
CA09 250154 - 1er juin 2009 - Octroi d'un contrat pour l'élimination de graffitis - 70 000 \$.

DESCRIPTION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)*. Ce règlement permet à l'arrondissement, sur l'obtention de l'autorisation écrite du propriétaire, d'enlever les graffitis sur le domaine privé. L'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'élimination de graffitis par l'application de peinture par du personnel détenant les certificats de compétence requis.

L'application de peinture comme méthode d'élimination des graffitis s'explique par le fait que certains revêtements graffités ne peuvent être nettoyés en ayant recours à la façon de faire et aux produits usuellement utilisés dans le cas de l'enlèvement, cette méthode pouvant endommager ces revêtements. Les murs déjà peints par les propriétaires en sont un exemple.

JUSTIFICATION

Un contrat a été octroyé le 4 avril dernier à la firme Service de peinture Eric inc., mais cette dernière nous a informé vouloir se retirer du contrat. Nous avons convenu, afin de contribuer à la propreté de l'arrondissement, que Service de peinture Eric inc. assure les travaux jusqu'à la conclusion d'un nouvel appel d'offres afin de trouver une nouvelle firme pour poursuivre les interventions. Nous résilions donc le contrat avec la firme Service de peinture Eric inc. à l'addenda du dossier n°1166008003.

Nous avons procédé à un appel d'offres public pour lequel 3 soumissions ont été déposées. La soumission de la firme 9291-6287 Québec inc. (Groupe R Net) satisfait aux critères établis dans l'appel d'offres. Le contrat est en conséquence octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 109 500 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un service d'élimination de graffitis sur le domaine privé par l'application de peinture, pour la période du 7 juin au 31 décembre 2016, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat. Il est à noter qu'une partie de ces services sont payé par l'arrondissement et une autre par le service de la concertation des arrondissements (voir à cet effet les interventions de certification de fonds).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'embellissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé. Ce programme, accessible à tous les citoyens, contribue à protéger le patrimoine en permettant le nettoyage, entre autres, des immeubles patrimoniaux. De plus, le cahier des charges précise que, conformément aux orientations en matière de protection de l'environnement entérinées par la Ville de Montréal, l'arrondissement adhère à l'effort mondial pour préserver la couche d'ozone terrestre. Dans cette perspective, l'arrondissement n'acceptera aucune soumission ayant pour objet l'utilisation de produits contenant l'un des chlorofluocarbures («CFC») ou des halons. Aussi, afin de protéger l'environnement, la santé du public et celle des animaux, le cahier des charges exige que le contractant utilise les produits de nettoyage autorisés et qui sont reconnus comme étant non nocifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement, visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée pour l'année 2016 à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 dans ce domaine. Il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement.

Ce programme favorise l'accroissement de la qualité de vie et du sentiment de sécurité des résidants.

En 2015, nous avons réalisé, toutes techniques de nettoyage confondues, près de 3 200 interventions nous permettant ainsi d'éliminer près de 41 000 mètres carrés de graffitis.

Ce programme est très populaire, il est apprécié des résidants et des commerçants. À la fin de l'année 2015, l'arrondissement détenait l'autorisation pour procéder au nettoyage systématique de 78 % des immeubles ayant été victimes de graffitis au cours de la dernière année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sur le programme d'enlèvement de graffitis se trouve sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 7 juin 2016

Fin du contrat : 31 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Jean-Marc BISSONNETTE, 3 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Agente de protection en environnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Luc GOSSELIN
C/d parcs <<arr.>60000>>



Dossier # : 1163945063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à l'organisme TAPAJ - Spectre de rue pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme TAPAJ - Spectre de rue pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 7000 \$ pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-19 17:56

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945063**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à l'organisme TAPAJ - Spectre de rue pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 7000 \$ à l'organisme TAPAJ - Spectre de rue pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-19

**Dossier # : 1163945064**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 4474 \$ à la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

A la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 4474 \$ afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-19 17:53

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945064**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 4474 \$ à la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 4474 \$ à la Société d'histoire du Plateau Mont-Royal afin de leur permettre d'augmenter l'accessibilité aux citoyens et aux chercheurs de leur centre d'archives et de documentation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-16



Dossier # : 1163945061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-13 17:01

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163945061

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'imputation indiquée comme certification des fonds est modifié pour le 2422.0012000.303402.01101.61900.016491.0000.000000.002190

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre d'aide à la Famille pour la distribution de paniers de Noël ainsi que l'organisation d'un souper communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-09



Dossier # : 1163945060

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-13 16:59

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945060**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End pour la distribution de 150 paniers de Noël et le service de 350 repas de Noël afin de répondre aux besoins des résidants pauvres et sans-abri du secteur Mile-End.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-09



Dossier # : 1163945062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-13 17:02

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945062**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à l'organisme « Les Petites voix du Plateau » pour les aider à défrayer les coûts de l'organisation de la mini-tournée de Noël, notamment en résidence pour personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-09



Dossier # : 1163945059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-19 14:03

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour la distribution de paniers de Noël ainsi que pour l'organisation d'un souper communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-14



Dossier # : 1167056003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 7 942 000\$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Autoriser une dépense totale de 7 942 000 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Signé par Lavinia BADEA **Le** 2016-12-08 16:33

Signataire : Lavinia BADEA

Chef de division
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1167056003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 7 942 000\$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilité publique (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'arrivée du nouveau système intégré de gestion SIMON, les services et arrondissements doivent adapter leurs processus d'affaires. Le système comptable contient désormais les règlements de délégation de pouvoirs qui respectent rigoureusement le niveau d'approbation de chacun des intervenants. Pour pallier à ce changement et pour limiter les impacts organisationnels, nous demandons à ce que soient pré-autorisées les dépenses suivantes, qui, d'une part, sont régies par des ententes-cadres négociées par le Service de l'approvisionnement et, d'autre part, concernent les services d'utilité publique ou la facturation interne.

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 2011-02 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés prévoit à l'article 22 que l'attribution d'un contrat de biens et services, excluant les contributions financières et l'autorisation de dépenses sont déléguées :

- au fonctionnaire de niveau A (directeur de l'arrondissement) lorsque la valeur du contrat est de 50 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau B (directeurs des directions de l'arrondissement) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 25 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau C (chef de division) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 5 000 \$ et moins;
- au fonctionnaire de niveau D et E (chef de section, régisseur, contremaître) concerné, lorsque la valeur du contrat est de 1 000 \$ et moins.

Certaines dépenses faisant l'objet d'ententes-cadres (ententes gérées par la Direction de l'approvisionnement), de services d'utilité publique et de la planification immobilière et excédant les montants prévus au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires nécessitent l'approbation préalable du conseil d'arrondissement.

Afin d'assurer la transparence du processus décisionnel et d'informer le conseil d'arrondissement de l'envergure des dépenses anticipées relatives aux services d'utilité publique et aux achats par le biais d'ententes-cadres, nous soumettons donc au conseil ce dossier visant à autoriser ces dépenses à hauteur des crédits budgétés pour l'année 2017.

Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités pourraient éventuellement faire l'objet de modifications budgétaires en cours d'année, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes sera joint au rapport sur les états financiers préparé en fin d'année financière.

Les catégories de dépenses visées par ce sommaire sont listées au paragraphe portant sur l'aspect financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA16 25 0334 : Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2017

Résolution: CA15 25 0508 : Autorisation de dépenses relatives à la fourniture de biens et de services 2016

DESCRIPTION

Les dépenses visées par le présent sommaire décisionnel sont relatives à la fourniture des biens et des services suivants : essence, huile diesel, pierre, béton de ciment, mélange bitumineux (asphalte), sel, abrasifs pré-mélangés, disposition des sols, vêtements, énergie, électricité (utilité publique), facturation immobilière et entretien et réparation. L'autorisation préalable d'engager ces dépenses est requise jusqu'à concurrence du montant total budgété pour chacun de ces biens et services, pour l'exercice 2017.

JUSTIFICATION

Selon les explications de la charte d'autorisation du système SIMON, il n'est pas possible de créer des exceptions pour augmenter les niveaux d'autorisation pour ces types de dépenses. Afin d'approuver les bons de commande (BC) dans le système comptable, il est souhaitable que le conseil d'arrondissement délègue son pouvoir à l'approbateur universel (conseiller ou agent en gestion de ressources financières) à cette fin.

Cette façon de faire permettra, d'une part, de respecter les politiques de contrôle interne de la Ville de Montréal et, d'autre part, de simplifier le processus d'émission et d'approbation d'un BC, ce qui accélérera le processus de demande de paiement et d'émission des chèques.

Enfin cela permettra aux gestionnaires de procéder rapidement aux achats nécessaires à leurs opérations, sans jamais toutefois dépasser le montant global autorisé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Objet	DSA	DDTTP	DCSLPDS	Total
Déversement de sols d'excavation	0	268 500	2 500	271 000
Facturation immobilière	641 600	1 175 700	2 907 600	4 724 900
Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement	0	10 400	37 500	47 900
Électricité & énergie	0	763 100	976 500	1 739 600
Agrégats et matériaux de construction	0	288 600	54 700	343 300
Sels et autres abrasifs	0	432 500	0	432 500
Vêtements, chaussures et accessoires	0	98 000	35 200	133 200
Autres biens non durables	20 700	102 400	126 500	249 600
Total	662 300	3 139 200	4 140 500	7 942 000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives de la Ville et aux lois. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Hélène LEFEBVRE, Le Plateau-Mont-Royal
 Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Louise-Hélène LEFEBVRE, 8 décembre 2016
Guy OUELLET, 6 décembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dalila FLEURANT
Agente de gestion de ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-06



Dossier # : 1160311004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19)

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-12-07 09:18

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160311004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 580 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil d'agglomération , le 29 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843006, résolution CG16 0652.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal, le 28 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843005, résolution CM16 1298.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2017-2019, le 6 septembre 2016, sommaire décisionnel 1160311002, résolution CA16 25 0276.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 840 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2011-16), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1100311006, résolution CA11 25 0406.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2014-24), le 1 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311006, résolution CA14 25 0489.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 347 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2015-23), le 16 décembre 2015, sommaire décisionnel 1150311007, résolution CA15 25 0544.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 2 580 000 \$, afin de financer les travaux de protection des immeubles de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels et les travaux de réfection.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 2 580 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2017-2019 non couvert par les règlements 2011-16, 2014-24 et 2015-23 soit;

Budget PTI du projet : 42307 - Programme de protection des bâtiments sportifs			
66180 - Programme de protection des bâtiments			
	(en milliers de \$)		
	2017	2018	2019
Aréna Mont-Royal - Mise aux normes - Travaux	601 \$	1 800 \$	
Caserne 26 - 3e étage - Salle multifonctionn. - Réaménagement	703 \$		
Divers immeubles - Programme de réfection	500 \$	500 \$	
Divers projets	214 \$		
Total 2017 et 2018 :		4 318 \$	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2017 et 2018 :	4 318 \$
Règlement d'emprunt 2011-16 :	840 \$
Règlement d'emprunt 2014-24 :	586 \$
Règlement d'emprunt 2015-23 :	1 347 \$
Portion utilisée en 2016 ou avant :	-1 035 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	1 738 \$
Règlement d'emprunt requis pour 2017 et 2018 :	2 580 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans la réfection des immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2017-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
Avis public de la tenue d'un registre;
Tenue d'un registre conformément à la loi;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-02



Dossier # : 1160311005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20)

Il est recommandé :
De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-12-07 13:54

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160311005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2016-20)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 740 000 \$ dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil d'agglomération , le 29 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843006, résolution CG16 0652.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal, le 28 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843005, résolution CM16 1298.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2017-2019, le 6 septembre 2016, sommaire décisionnel 1160311002, résolution CA16 25 0276.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'un terrain (partie du lot 1 203 400 du cadastre officiel du Québec) adjacent au monastère du Très-Saint-Sacrement (2008-12), le 2 février 2009, sommaire décisionnel 1080311003, résolution CA09 25 0021.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2012-27), le 12 novembre 2012, sommaire décisionnel 11239430003, résolution CA12 25 0419.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 740 000 \$, afin de financer l'acquisition d'immeubles.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

Les immeubles que l'arrondissement veut acquérir serviront aux fins d'espaces verts, de place publique ainsi que de centres sportifs, culturels ou communautaires dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 740 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement en 2017 d'acquisitions non couvertes par les règlements 2008-12 et 2012-27 soit;

Budget PTI du projet : 36030 - Développement d'un pôle culturel, communautaire et civique			
36031 - Aménagement d'une place publique - Terrain Esso			
	(en milliers de \$)		
	2017	2018	2019
Monastère du Très-Saint-Sacrement - Terrain adjacent - Acquisition	2 940 \$		
Place publique - Terrain (Station services Esso) - Acquisition	2 500 \$		
Divers projets	535 \$		
Total 2017 et 2018 :		5 975 \$	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2017 et 2018 :	5 975 \$
Règlement d'emprunt 2008-12 :	2 500 \$
Règlement d'emprunt 2012-27 :	3 000 \$
Portion utilisée en 2016 ou avant :	-265 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	5 235 \$
Règlement d'emprunt requis pour 2017 et 2018 :	740 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans les acquisitions d'immeubles et afin de réaliser complètement le PTI 2017-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Avis public de la tenue d'un registre;
- Tenue d'un registre conformément à la loi;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de

l'occupation du territoire;
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BRUNET
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-02



Dossier # : 1163943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21)

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-12-07 09:18

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1163943003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2016-21)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 900 000 \$, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil d'agglomération , le 29 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843006, résolution CG16 0652.

Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 par le conseil municipal, le 28 novembre 2016, sommaire décisionnel 1163843005, résolution CM16 1298.

Approbation par le conseil d'arrondissement, de la programmation des dépenses d'immobilisations 2017-2019, le 6 septembre 2016, sommaire décisionnel 1160311002, résolution CA16 25 0276.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2009-02), le 7 avril 2009, sommaire décisionnel 1090311002, résolution CA09 25 0082.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 2 810 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2011-17), le 5 décembre 2011, sommaire décisionnel 1110311007, résolution CA11 25 0403.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 5 380 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2012-21), le 5 novembre 2012, sommaire décisionnel 1120311003, résolution CA12 25 0394.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-16), le 16 décembre 2013, sommaire décisionnel 1133943001, résolution CA13 25 0500.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 250 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2013-21), le 16 décembre 2013, sommaire

décisionnel 1130311008, résolution CA143 25 0006.

Adoption par le conseil d'arrondissement, d'un règlement d'emprunt de 529 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2014-26), le 17 décembre 2014, sommaire décisionnel 1140311008, résolution CA14 25 0530.

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 4 900 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement.

Les principales activités sont : les honoraires professionnels, le planage, la réhabilitation et le revêtement des chaussées, la reconstruction des trottoirs et bordures, l'éclairage de rue, les travaux corrélatifs et les interventions reliées à la réalisation des travaux et le réaménagement géométrique routier.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement des dits projets d'immobilisations PTI reliés au programme de réfection routière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit: Investissements nets (dépenses moins ristourne de taxes): 4 900 000 \$

Le présent règlement d'emprunt permettra de compléter le financement des 2 premières années du budget PTI 2017-20198 non couvert par les règlements 20097-024, 2011-17, 2012-21, 2013-16, 2013-21, 2014-26 et 2016-21 soit;

Budget PTI des projets : 50020 - Programme de réaménagement des infrastructures 55735 - Programme de réfection routière			
	(en milliers de \$)		
	2017	2018	2019
Guilbault - verdissement des rues - travaux	420 \$		
Marie-Anne - verdissement des rues - travaux		874 \$	345 \$
Des Érables, de Sherbrooke à Gauthier	365 \$		
Parthenais, de Rachel à Marie-Anne		365 \$	
Garnier, de Rachel à Marie-Anne	365 \$		
Diverses rues - trottoirs mineurs - réfection	400 \$	400 \$	400 \$
Diverses rues - Programme de réfection routière en régie	600 \$	600 \$	600 \$
Diverses rues - Saillies - bloc b et c	1 007 \$	1 993 \$	150 \$
Diverses rues - Saillies - bloc d	500 \$		
Laboratoire	55 \$		
Surveillance des travaux	75 \$	75 \$	
Chargé de projets-honoraires	105 \$	105 \$	
Divers projets	876 \$		
Total 2017 et 2018 :		9 180 \$	

	(en milliers de \$)
Besoins en financement pour 2017 et 2018 :	9 180 \$
Règlement d'emprunt 2009-02 :	1 000 \$
Règlement d'emprunt 2011-17 :	2 810 \$
Règlement d'emprunt 2012-21 :	5 380 \$
Règlement d'emprunt 2013-21 :	250 \$
Règlement d'emprunt 2013-16 :	3 000 \$
Règlement d'emprunt 2014-26 :	529 \$
Portion utilisée en 2016 ou avant :	-8 689 \$
Portion non encore utilisée des règlements d'emprunt :	4 280 \$
Règlement d'emprunt requis pour 2017 et 2018 :	4 900 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire afin d'éviter des retards dans le programme de réfection routière et afin de réaliser complètement le PTI 2017-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LABRIE
Conseiller en ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division

Le : 2016-12-05

**Dossier # : 1165924005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement (2016-22) modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROMOTIONS COMMERCIALES (2003-11) AFIN D'OFFRIR PLUS DE FLEXIBILITÉ AUX ASSOCIATIONS DANS L'ORGANISATION D'UNE PROMOTION COMMERCIALE ;

VU le sous-paragraphe g) du paragraphe 1^o de l'article 1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite offrir une plus grande flexibilité aux associations de commerçants dans la programmation de leurs activités ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire renforcer le positionnement des activités de promotions commerciales sur l'échiquier événementiel montréalais ;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut établir un équilibre entre la volonté des commerçants et les impacts pour le voisinage.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, d'une modification au *Règlement sur les promotions commerciales* (2003-11) afin de réduire le nombre de jours maximum de promotions commerciales par année pour une même association et pour permettre à toutes les associations de tenir plus d'une promotion commerciale.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-12-19 16:29**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1165924005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement (2016-22) modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire valider le projet de Règlement 2016-22 par le Service des affaires juridiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1165924005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement (2016-22) modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).

CONTENU

CONTEXTE

Lors d'une promotion commerciale, les commerçants peuvent exposer et vendre leurs produits et services à l'extérieur de leur établissement. Les activités de promotions commerciales entraînent l'occupation des trottoirs et des rues qui sont généralement fermées à la circulation automobile pour l'occasion. Lors de la saison 2016 (mai à septembre), trois promotions commerciales ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à savoir une de 11 jours sur le boulevard Saint-Laurent, deux de quatre jours sur l'avenue du Mont-Royal et aucune sur la rue Saint-Denis en raison des travaux.

Les promotions commerciales sont très populaires tant sur le territoire de l'arrondissement qu'ailleurs sur l'île de Montréal. Pour continuer de se démarquer, les associations de commerçants doivent constamment chercher des moyens pour se renouveler et se différencier au sein d'une ville réputée mondialement pour ses festivités.

Le Règlement sur les promotions commerciales (2003-14) permet d'encadrer les activités de promotion commerciales sur le territoire du Plateau-Mont-Royal. Actuellement, le règlement permet annuellement un maximum de trois promotions d'une durée d'au plus sept jours ou encore, la tenue d'une seule d'un maximum de 11 jours.

Le présent dossier vise à proposer une modification réglementaire afin d'offrir plus de flexibilité aux associations de commerçants dans l'organisation d'événements sur le domaine public et, par la même occasion, de réduire le nombre total de journée d'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0034 – 2 février 2015 : Adoption du règlement 2014-21 - Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (dossier 1146656015).

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce projet de règlement, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose :

- de fixer à 15 le nombre maximum de journée de promotion commerciale, plutôt qu'à 21 ;

- de permettre à une association effectuant un événement d'une durée de 11 jours de tenir plus d'une promotion commerciale ;
- de maintenir le nombre maximum de promotion commerciale (3) et la durée maximale d'une promotion (11 jours consécutifs).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Offrir une plus grande flexibilité aux associations de commerçants dans la programmation de leurs activités ;
- Renforcer le positionnement des activités de promotions commerciales du Plateau-Mont-Royal sur l'échiquier événementiel montréalais ;
- Établir un équilibre entre la volonté des commerçants et les impacts pour le voisinage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sociétés de développement commercial (SDC) et les regroupements de commerçants légalement constitués seront tous avisés de cette modification réglementaire par la commissaire au développement économique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt d'un avis de motion au conseil d'arrondissement extraordinaire du 21 décembre 2016;
- Adoption du Règlement 2016-22 au conseil d'arrondissement ordinaire du 6 février 2017;
- Entrée en vigueur suite à la publication d'un avis public en février 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-19

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1165924004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions (2016-05).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277), LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18), LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2017 (2016-14), LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION (R.R.V.M., c. C-3.2) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2012-07), LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2011-02) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PROMOTIONS COMMERCIALES (2003-11) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES CLÔTURES (R.R.V.M., C. C-5) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL EN VUE D'APPORTER PLUSIEURS AJUSTEMENTS TECHNIQUES ET DES PRÉCISIONS (2016-05)

VU les articles 113, 115, 119 et 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

VU l'article 131 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

VU les articles 67, 80 et 162 et 169 de l'annexe « C » de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

VU le sous-paragraphe g) du paragraphe 1^o de l'article 1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite retirer de la réglementation l'ensemble des dispositions vétustes ;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire faciliter la compréhension des normes de zonages ;

ATTENDU QUE l'arrondissement veut rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité des règlements ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 13 septembre 2016.

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions (2016-05);*

D'adopter le premier projet du règlement 2016-05 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions (2016-05);*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 31 janvier 2017 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage, salle Plateau-Mont-Royal

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1165924004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2017 (2016-14), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07), le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) et le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) et abrogeant le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en vue d'apporter plusieurs ajustements techniques et des précisions (2016-05).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la création des arrondissements en 2002, la Ville de Montréal a adopté, pour chacun des arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal, un règlement d'urbanisme qui reprend essentiellement les normes du *Règlement d'urbanisme de la Ville de Montréal (94-077)*.

Pour Le Plateau, le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* a été adopté et ce dernier est toujours en vigueur.

Pour faire face aux nouveaux enjeux, tels que la protection du patrimoine, le verdissement et l'aménagement des toits et pour répondre à des problématiques particulières, l'arrondissement a modifié à plus de 80 reprises son règlement d'urbanisme au fil du temps. Or, au cours des dernières années, un travail de fond a été réalisé afin d'identifier les imprécisions et les ambiguïtés sous-jacentes à l'application des règles urbanistiques.

Pour ce faire, les architectes, les conseillers en aménagements, les agents du cadre bâti, les inspecteurs du cadre bâti, les agents techniques en ingénierie municipale et la technicienne en contrôle du bruit ont été consultés afin de connaître leurs difficultés d'application et de compréhension du Règlement 01-277. De cet exercice de concertation, plus de 250 préoccupations ont été identifiées et une trentaine de directives internes ont été analysées.

À la lumière de ces constats, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de modifier les règlements suivants, le tout, principalement à des fins administratives :

- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) ;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) ;
- Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2017 (2016-14) ;
- Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., c. C-3.2) ;
- Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07) ;
- Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02) ;
- Règlement sur les promotions commerciales (2003-11).

D'autre part, la direction recommande d'abroger le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En bref, le projet de règlement omnibus propose principalement des ajustements techniques qui visent à rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité de la réglementation.

Les prochaines lignes détaillent les principales modifications à chacun des règlements. En pièce jointe, les fichiers intitulés « ListesDesModifications_Urbanisme » et « ListesDesModifications_AutresRèglements » regroupent l'ensemble des ajustements proposés.

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Le règlement omnibus 2016-05 proposé abroge, ajoute ou modifie près de 350 articles du Règlement 01-277. Une grande partie de ces modifications permettra de retirer des dispositions désuètes puisqu'elles ne visent aucune zone sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Ensuite, le règlement comprend des modifications de contenu qui ciblent notamment, les dispositions suivantes :

- Définir certains termes ;
- Préciser le statut de certaines rues de faible largeur ;
- Revoir des exigences régissant l'implantation et l'agrandissement d'un bâtiment ;
- Prohiber certains matériaux de revêtement et des types d'ouvertures ;
- Simplifier la liste des usages ;
- Actualiser la liste des usages autorisés sur la rue Saint-Denis ;
- Intégrer les normes relatives aux clôtures ;
- Proscrire la construction d'abris permanents d'automobile ;
- Interdire certains types d'enseignes ;
- Préciser les situations où une aire de stationnement perd ses droits acquis.

Le règlement omnibus comprend également le remplacement de l'ensemble des cartes de l'annexe A du présent règlement.

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)

La direction suggère de revoir l'article 3 du règlement pour regrouper dans cet article, plutôt que dans le Règlement 01-277, l'ensemble des situations nécessitant une évaluation des projets par le comité consultatif d'urbanisme. Outre les situations existantes, il est recommandé d'ajouter une évaluation qualitative préalablement à l'émission d'un permis de transformation dans les cas suivants :

- l'ajout ou le remplacement d'une composante d'une terrasse sur le toit d'un avant-corps ayant une hauteur inférieure au corps du bâtiment ;
- l'ajout d'une saillie dans une cour secondaire ou arrière.

Conséquemment, les fascicules 4, 5 et 7 de l'annexe B du règlement doivent être modifiés pour définir en vertu de quels critères les nouvelles interventions seront analysées.

Finalement, le plan intitulé « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE » est remplacé pour effectuer des modifications au cartouche et pour mettre à jour le cadre bâti.

Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2017

Considérant le déplacement de certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'article 13 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit être corrigé pour refléter ces modifications.

Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation

La direction propose de modifier ce règlement pour clarifier le fait qu'aucun certificat d'occupation n'est délivré pour un usage accessoire.

Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

La direction propose un amendement à ce règlement, puisque la liste des situations nécessitant une évaluation qualitative sera dorénavant inscrite dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés

La direction propose de réviser ce règlement afin de préciser que l'approbation de l'ensemble des permis, à l'exception des permis de construction, est déléguée au Directeur de la direction du développement du territoire et des travaux publics lorsque ceux-ci ont reçu une recommandation et un avis favorable de la direction et du comité consultatif d'urbanisme.

Règlement sur les promotions commerciales

La direction propose de faire des ajustements à ce règlement pour permettre qu'un établissement membre d'une société de développement commerciale située en dehors du territoire d'une promotion commerciale puisse occuper un espace qui lui est proposé par l'association.

Règlement sur les clôtures

La direction propose d'abroger ce règlement à l'égard du Plateau-Mont-Royal et de déplacer l'ensemble des dispositions dans le titre « OCCUPATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS » du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- la proposition permet de retirer de la réglementation l'ensemble des dispositions vétustes ;
- les ajustements faciliteront la compréhension des normes de zonage ;
- l'intervention permettra de rehausser la convivialité, la lisibilité et la fonctionnalité des règlements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées participent toutes à l'atteinte des cibles de développement durable établi par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tel que le développement d'une offre commerciale et de services diversifié, le verdissement des cours, la protection du patrimoine architectural et la réduction des nuisances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La présente démarche de modification comporte des dispositions réglementaires susceptibles d'approbation référendaire.

Étapes projetées

- **13 septembre 2016** : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;
- **21 décembre 2016** : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

Étapes subséquentes

- **Janvier 2016** : Avis public dans le journal *Le Devoir* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation ;
- **31 janvier 2017** : Assemblée publique de consultation ;
- **6 février 2017** : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification ;
- **Février 2016** : Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire ;

- **6 mars 2016** : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement ;
- **Mars 2016** : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

Le : 2016-11-24



Dossier # : 1160482009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14).

Il est recommandé:

D'adopter le règlement 2016-14 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017.*

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-11-24 14:44

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160482009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017 (2016-14).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer toute ou une partie de ses biens, services ou activités. La tarification en question est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2017 est tributaire de l'application de ces tarifs. Par conséquent, il y a lieu d'amorcer la procédure d'adoption du règlement 2016-14 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2017* . Ledit règlement remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2016 (2015-20)*, dont la codification administrative a été jointe en pièce au présent sommaire à titre comparatif. Au même titre, la version modifiée (couleur) du nouveau règlement qui indique les modifications eu égard aux tarifs de 2016 est également jointe comme pièce.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0543 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2016 (2015-20)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

CA14 25 0526 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2015 (2014-19)* - séance extraordinaire du 17 décembre 2014.

CA13 25 0498 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014 (2013-13)* - séance extraordinaire du 16 décembre 2013.

CA12 25 0450 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2013 (2012-24)* - séance ordinaire du 3 décembre 2012.

CA11 25 0430 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2012 (2011-25)* - séance extraordinaire du 19 décembre 2011.

CA10 25 0406 : Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2011 (2010-29)* - séance ordinaire du 6 décembre 2010.

DESCRIPTION

Certains tarifs ont été ajustés tel qu'il appert de la copie du règlement en version modifiée. Les couleurs indiquent les modifications apportées par le nouveau règlement 2016-14.

JUSTIFICATION

L'application des tarifs prévus au nouveau règlement sur les tarifs permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de 2017

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications ne devraient pas avoir d'incidence à la baisse en ce qui concerne les objectifs de recettes prévus au budget de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement 2016-14 déposé au conseil ordinaire du 5 décembre 2016;
Adoption de ce règlement lors d'un conseil extraordinaire subséquent;
Avis public dans le journal *Métro* (édition Plateau), et entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145, et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre. C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-24

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe

**Dossier # : 1167007001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter les propositions suivantes :
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2016-18) AFIN DE BONIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION D'UN CAFÉ-TERRASSE

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relative à un café-terrasse;

Il est recommandé :

De donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2016-18);

D'adopter les règlements intitulés le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2016-18).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-11-29 14:16

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1167007001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse

CONTENU

CONTEXTE

Modification du projet de règlement afin d'ajuster les normes pour les unités d'éclairage

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1167007001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse

CONTENU**CONTEXTE**

L'Arrondissement désire apporter des ajustements afin de clarifier et bonifier certaines disposition relative à l'occupation périodique des café-terrasses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est proposé pour l'occupation du domaine public:

- D'ajuster le territoire d'application du règlement;
- De permettre de modifier temporairement, par ordonnance, les dates d'occupation périodique;

Il est proposé pour l'aménagement d'un café-terrasses:

- De préciser la nature des bacs de végétation au sol;
- De préciser les dégagements au pourtour d'un arbre et d'un fût de lampadaire;
- De bonifier la hauteur des végétaux situés sur le trottoir;
- De préciser les normes pour l'installation d'un système de protection amovible;
- De retirer l'exigence concernant les unités d'éclairage;
- De retirer l'exigence visant à fournir des cendriers sur les tables.

JUSTIFICATION

La modification apportée au Règlement sur l'occupation du domaine public a pour effet de mettre à jour le règlement ainsi que de bonifier les possibilités d'aménagement pour un café-terrasse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 décembre 2016 (séance ordinaire du conseil): Avis de motion
6 février 2017: Adoption du règlement 2016-18
Après l'adoption du règlement: Publication et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre PLANTE
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-11-11

**Dossier # : 1162957012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures - 4751 à 4763, avenue Papineau.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES AVEC MEZZANINES COMPRENANT DEUX COMMERCES AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET 32 LOGEMENTS, INCLUANT AU SOUS-SOL 32 UNITÉS DE STATIONNEMENT POUR VÉLO ET 11 UNITÉS DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILE ET, SUR TOUTE LA PROPRIÉTÉ, LA PLANTATION DE 11 ARBRES MATURES - 4751 À 4763, AVENUE PAPINEAU

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18) ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 29 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE des dessins d'exécution en architecture et structure, à un taux d'avancement de 75 %, seront déposés avant la délivrance du permis de construction.

Il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Sonkham Khamlong, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 20 septembre 2016, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines,

comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures, le tout, pour la propriété située au 4751 à 4763, avenue Papineau (lot 4580691), faisant l'objet de la demande de permis de construction no 3001226636, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-12-13 09:02

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1162957012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures - 4751 à 4763, avenue Papineau.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001226636) pour l'immeuble situé au 4751 à 4763, avenue Papineau (lot 4580691) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 27 octobre 2016 pour ériger un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures. Au sous-sol, 32 stationnements vélo et 11 stationnements auto. Une demande d'autorisation de certificat de démolition de l'immeuble (numéro 300909028) a été déposée le 28 novembre 2014. À la suite de la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition le 16 juin 2015, une décision (CD15 007) a été rendue en faveur de sa démolition. L'immeuble a été démoli en novembre 2016.

Le projet s'implante du côté est de l'avenue Papineau, dans la partie de l'îlot comprise entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal Est. La volumétrie de trois étages est articulée selon une implantation en «U», au coeur de laquelle est prévue une cour plantée, donnant sur les balcons et les terrasses des logements. Les deux commerces prévus au rez-de-chaussée assureront la continuité commerciale de l'avenue.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18). Le lot est situé dans l'aire de

paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 2C (Avenue Papineau). Le bâtiment vient compléter le paysage urbain de l'avenue, en reprenant les alignements de construction existants et en adoptant un langage architectural contemporain. En façade, le revêtement sera fait de brique d'argile Black Diamond Velour A de Belden et de pierre calcaire Saint-Marc. Ces matériaux déjà très présents dans ce secteur. À l'arrière, le revêtement sera fait de brique d'argile couleur grise G690 de Belden et de clin de bois. La plantation des arbres matures dans la cour végétalisée constitue une condition à la réalisation du projet.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de ses séances du 19 mai 2015 et du 29 novembre 2016 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD15 007: Décision favorable rendue par le comité d'étude des demandes de démolition lors de la séance publique du 16 juin 2015.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés, signés et scellés par l'architecte Sonkham Khamlong, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 20 septembre 2016, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec mezzanines, comprenant deux commerces au rez-de-chaussée et 32 logements, incluant au sous-sol 32 unités de stationnement pour vélo, 11 unités de stationnement pour automobile et, sur toute la propriété, la plantation de 11 arbres matures - 4751 à 4763, avenue Papineau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 29 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet bénéficie d'une cour intérieure, à l'usage des résidents, qui comprend la plantation d'arbres matures. La cour avant sur Papineau possède des arbres matures. Les terrasses au toit sont pourvues de bacs de végétation permanents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-05

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1162957013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18) – projet de construction d'un immeuble de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos – 4692 à 4698A, RUE DE LA ROCHE

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES AVEC SOUS-SOL, MEZZANINE ET TERRASSES AU TOIT, COMPORTANT SIX LOGEMENTS ET SIX UNITÉS DE STATIONNEMENT POUR VÉLO, SITUÉ AUX 4692 À 4698A, RUE DE LA ROCHE (LOTS 1 192 757 et 1 192 758).

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme aux séances du 8 août 2012, du 13 février 2013 et du 10 février 2015 et les conditions intégrées aux plans révisés;

ATTENDU le dossier décisionnel no 2131389004, visant l'acceptation des frais de parc de 20 070 \$ associés à la construction du projet, approuvé le 25 mai 2013.

Il est recommandé :

D'approuver les plans révisés signés par l'architecte Rodrigue Paulin, reçus par la Direction le 4 novembre 2016, pour la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos, situé aux 4692 à 4698A, rue De La Roche (lots 1 192 757 et 1 192 758), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001212285, conformément au

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-12-15 16:30

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1162957013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18) – projet de construction d'un immeuble de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos – 4692 à 4698A, RUE DE LA ROCHE

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001212285) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 13 octobre 2016 pour ériger un immeuble de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements. L'immeuble est situé au 4692 à 4698A, rue De La Roche (lots 1 192 757 et 1 192 758).

L'immeuble est vacant depuis 2012. Une demande d'autorisation d'un certificat d'autorisation de démolition de l'immeuble (numéro 3000883069) a été déposée le 9 septembre 2014. À la suite de la séance publique du comité d'étude des demandes de démolition le 10 février 2015, une décision (CD15 001) a été rendue en faveur de sa démolition. Un certificat d'autorisation de démolition portant le numéro 3000611697-16 a été émis le 11 novembre 2016.

L'immeuble a fait l'objet d'une première demande de permis de construction le 23 novembre 2012 (numéro 3000668428); demande ayant été renouvelée successivement le 3 décembre 2013 et le 27 novembre 2014. La dernière demande étant périmée, le même projet a fait l'objet d'une nouvelle demande de permis le 13 octobre 2016 (3001212285).

Ces deux lots sont situés entre les rues De La Roche et Poitevin et entre la rue Gilford nord et l'avenue du Mont-Royal Est au sud. Ces lots sont occupés par un bâtiment résidentiel de 1 étage et 1 logement avec garage attaché en cour arrière. Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* , le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. – Nouveaux bâtiments, du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* .

Le projet de remplacement a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de ses séances du 8 août 2012, du 13 février 2013 et du 10 février 2015 et a reçu un avis favorable au projet de construction, à certaines conditions intégrées aux plans révisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision no CD15 001 autorisant la démolition suite au certificat de non-appel émis le 12 mars 2013.

- Dossier décisionnel no 2131389004, visant l'acceptation des frais de parc de 20 070 \$ associés à la construction du projet, approuvé le 25 mai 2013.

DESCRIPTION

Approuver les plans révisés signés par l'architecte Rodrigue Paulin, reçus par la Direction le 4 novembre 2016, pour la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages avec sous-sol, mezzanine et terrasses au toit, comportant six logements et six unités de stationnement pour vélos, situé aux 4692 à 4698A, rue De La Roche (lots 1 192 757 et 1 192 758).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le dossier décisionnel no 2131389004, visant l'acceptation des frais de parc de 20 070 \$ associés à la construction du projet, a été approuvé le 25 mai 2013;
- le projet rencontre les critères et objectifs du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)* ;
- à sa séance du 13 février 2013, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition telle que présentée, à la condition suivante :
 - qu'en façade au 3e étage, le garde-corps en « Juliette » soit remplacée par un véritable balcon muni de portes, de la même largeur que ceux du dessous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'immeuble comporte des cours avant et arrière végétalisées avec un arbre à l'arrière. Les terrasses du rez-de-chaussée, 2e et 3e étages sont pourvues de bacs de végétation permanents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-14

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1163945054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Il est recommandé :

De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2016-12-12 14:19

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163945054

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agrèer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau travaille depuis plus de 3 ans, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements, au projet d'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout (projet Maxim'eau). Ce projet vise une amélioration majeure des processus d'organisation, de planification et d'ordonnancement des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout à travers trois volets : un volet ressources humaines, un volet approvisionnement et gestion des inventaires et un volet informatique. En ce qui a trait au volet ressources humaines, des lacunes importantes ont été identifiées sur le plan de la formation technique. Ces lacunes sont également amplifiées par le manque de stabilité des employés dédiés à cette activité et le manque de procédures documentées et standardisées. Pour répondre à ces préoccupations, le Service de l'eau et les arrondissements ont, d'une part, rédigé deux nouveaux descriptifs de fonctions cols bleus et révisé l'ensemble des procédures de travail et des équipements de travail reliés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les nouveaux descriptifs de fonctions seront incessamment déposés au Comité conjoint d'évaluation et leurs modalités d'implantation devront faire l'objet de discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, conformément aux dispositions de leur convention collective.

Or, le succès du déploiement de ce nouveau modèle d'organisation du travail repose sur l'établissement de modalités uniformes de déploiement de ces descriptifs pour l'ensemble des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision DA150050002 - Autoriser la création, l'affichage et le comblement de cinq (5) postes permanents et de sept (7) postes temporaires dédiés au projet d'optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande *de déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.*

Dans le cadre de ce déploiement, il est également recommandé :

- de créer une section dédiée aqueduc / égout composée d'une structure de postes visant les deux nouvelles fonctions et optionnellement les fonctions de la famille « chauffeurs ». La création de cette unité administrative devra néanmoins permettre l'affectation des employés à l'extérieur de l'unité pour répondre à des besoins ponctuels, et ce, tout en priorisant les travaux d'entretien sur les réseaux d'aqueduc et d'égout;
- de favoriser la libération des employés visés afin qu'ils reçoivent la formation sur les nouvelles instructions de travail dans une optique de formation continue;
- de respecter les modalités d'accessibilité aux nouvelles fonctions qui seront déterminées dans le cadre des discussions;
- de collaborer à la mise en place d'un modèle d'organisation du travail impliquant les planificateurs du Service de l'eau et les gestionnaires de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'établissement de modalités uniformes de déploiement du nouveau modèle d'organisation du travail permettra aux arrondissements d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroissement des compétences techniques des employés;
- Accroissement de l'efficacité et la qualité des travaux;
- Réduction des risques d'accidents de travail des employés;
- Réduction des risques associés à la santé publique;
- Conformité accrue aux exigences gouvernementales émanant du règlement sur la qualité de l'eau potable, des règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des divers ministères;
- Amélioration des services à la population.

De plus, il est prévu que les arrondissements soient consultés tout au long du processus, afin de s'assurer que les modalités d'application qui seront négociées soient suffisamment flexibles pour rencontrer l'ensemble des besoins des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'eau, et plus particulièrement la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), a la responsabilité d'établir la dotation budgétaire fonds de l'eau des arrondissements, sur une base annuelle, en fonction des priorités de réalisation qu'elle a déterminées tout en respectant les directives budgétaires établies par l'administration municipale. Les ajustements, lorsque requis, peuvent prendre la forme d'une augmentation de la dotation à la suite d'une approbation concernant une demande additionnelle ou par un réaménagement budgétaire entre arrondissements, en fonction des besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 23 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude BEAUDET
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-12-01

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe